
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA SECURITE
ET DE LA DEFENSE

II DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N° 329 /PR/CAB/MAISD.-

SOMMAIRE :

Mutation

VU la Loi n°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Cons-
titution de la République du Dahomey,

VU la Loi n°59/I6-ALD du 9 Juillet 1959 fixant la lis-
te des emplois supérieurs de la République du Da-
homey dont la nomination des titulaires est faite
par le Président de la République, le Conseil des
Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu;

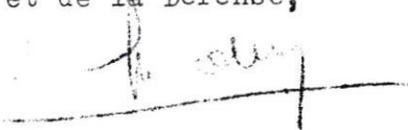
- II) E C R E T E -

ARTICLE 1°- Monsieur Luc AYMARD, Chef de l'Arrondissement de Bori
(Sous-Préfecture de Parakou) est affecté,
pour ordre, au Ministère des Affaires Intérieures, de la
Sécurité et de la Défense à Porto-Novo.

ARTICLE 2°- Le présent décret sera enregistré, publié et commu-
niqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense,


M. AROUNA.


H. MAGA

AMPLIATIONS :

- ORIGINAL. I
- MAISD. 4
- U.P. 2
- MFT. 2
- JORD I
- SGCM. IO
- SGAN. IO
- PCM. IO
- DP. 2
- SF. 5
- CF. 2
- FB. 2
- FP. 2
- DI. 2
- INFO-RADIO. 2
- MJL. 2
- TRESOR. 2
- DEP. NORD-EST. I
- S/P. PARAKOU. I
- ARR. BORI. I
- INTERESSE. I